



Horaires de Chabat

Allumage des bougies : 19 H 12
offices : Vendredi soir : 18 H 45
Chahrit : 9 H 30
Minha : 19 H 30
Séouda chlichit, Cours : 19 H 50
Fin de chabbat, Arvit : 21 H 12
Vendredi prochain : 18 H 50
Le kidouch est offert par : --

Etude

**-Chabbat avant Minha
à 18 H 00 :**
Sujet : Hilkhhot chabbat
-Mercredi soir à 19 H 45 :
GUEMARA BERAKHOT
-Jeudi soir à 20 h 15 :
SIDRA de la semaine (étude de
Baal Hatourim)

Séouda chlichit

Chaque chabbat, un Dvar Torah est
présenté par un jeune de la
communauté
La séouda est offerte par : --
Dimanche matin
-Etude Guémara Chabbat 7H30
-Chaharit 8H00 suivi du petit déjeuner
Offices en semaine
Roch Hodech Nissane
Chabbat prochain **9H30**

וַיְהִי, בַּיּוֹם הַשְּׁמִינִי, קָרָא מֹשֶׁה, לְאַהֲרֹן וּלְבָנָיו--וּלְזִקְנֵי, יִשְׂרָאֵל.

Ce fut au huitième jour, Moïse manda Aaron et ses fils, ainsi que les anciens d'Israël.

Rachi précise que « Ce fut au huitième jour » fait référence au huitième jour de l'inauguration du Michkane. Celle-ci eut lieu le Roch 'hodech Nissane, jour où le tabernacle fut érigé.

Le Midrach Vayikra rabba rapporte que pendant les 7 jours précédant l'inauguration, les Enfants d'Israël firent des exercices de préparation en vue de l'édification définitive du *Michkane*.

Cela est bien en accord avec l'idée essentielle qu'on ne peut réaliser des actions spirituelles de manière improvisée, mais qu'il est nécessaire au contraire de recourir à des manœuvres préparatoires appropriées. Cela à l'instar de l'injonction du prophète Amos qui proclama : « Prépare-toi à la rencontre de ton D', ô Israël ! ».

C'est seulement après cette période de préparation, qui dura 7 jours, que le texte de la Torah divulgue : « Ce fut au huitième jour »

Nos Sages rapportent que pendant les sept jours de l'inauguration, Moché joua le rôle de *Cohen Gadol* mais la Providence divine n'approuva pas cette entreprise. Mais, lorsque Aharon porta les habits de *Cohen Gadol*, la *Chéhina* vint résider dans le Sanctuaire. C'est ce que la Torah mentionne, suite à l'appel d'Aharon : « La gloire divine apparut à tout le peuple ».

Nos Sages expliquent cet état de fait comme la résultante d'un châtement envers Moché *rabénou*. En effet, lors de l'épisode du buisson ardent, D' a tenté de séduire Moché afin qu'il soit son émissaire, pour délivrer les Hébreux d'Egypte. Il est écrit :

וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל-יְהוָה, בִּי אֲדֹנָי, לֹא אִישׁ דְּבָרִים אֲנִכִּי גַם מִתְמוּל גַּם מִשְׁלֹשָׁם, גַּם מֵאִזְ דְּבָרְךָ אֶל-עַבְדְּךָ

« Moïse dit à l'Éternel : "De grâce, Seigneur ! je ne suis habile à parler, ni depuis hier, ni depuis avant-hier, ni depuis que tu parles à ton serviteur ; car j'ai la bouche pesante et la langue embarrassée. »

Cette répétition « ni depuis hier, ni depuis avant-hier, ni depuis que tu parles à ton serviteur » a révélé aux Sages du Midrach que le Saint béni soit-Il s'est appliqué près du buisson, sept jours entiers durant, à persuader Moché d'accepter sa mission.

« Ni d'hier », « ni d'avant-hier », « depuis que tu parles », cela fait trois jours. Trois fois le mot *gam* (« aussi ») est venu apporter un ajout, cela fait six. Et nous en sommes au septième jour, où Moché ajoute : « Envoie donc par la main de celui que tu enverras ! », jusqu'à ce que Hachem finisse par se mettre en colère et que Moché accepte. Bien que toute cette réticence fût parce qu'il ne voulait pas surpasser en dignité son frère Aharon, son aîné, qui était prophète, malgré tout, cela lui fut compté comme une faute.

Ainsi, mesure pour mesure, Moché refusa pendant 7 jours, l'Éternel se refusa également pendant 7 jours, jusqu'à ce que n'intervienne le huitième jour et l'appel d'Aharon pour le service du Sanctuaire.



SYNAGOGUE
ACHKENAZE
DE VINCENNES

La feuille chabbatique

N°7-3^{ème} année

Chabbat *Chémini Para*

Samedi 2 Avril 2016

Chabbat 23 Adar 2 5776

www.synagogue-vincennes-ashkenaze.com

Parmi toutes les qualités que le Cohen doit posséder pour servir le Temple, nos Sages ont mis l'accent en particulier sur une qualité fondamentale, révélatrice de la personnalité d'un individu : la manière de parler et de s'exprimer. La manière de parler d'une personne nous informe sur sa personnalité, en particulier pour savoir si celle-ci est égale à elle-même en toute circonstance, ou au contraire si elle diffère en fonction de la situation.

Il y avait un jour 3 *cohanim* qui conversaient entre eux au sujet des pains de proposition (*léhèm hapanim*). Ce sont les Cohanim qui recevaient des parts de pains de proposition que l'on retirait de la table du Temple de Jérusalem après une semaine d'exposition.

L'un d'eux dit aux autres : il m'en est revenu comme de la grosseur d'une fève. L'autre a dit : il m'en est revenu comme de la grosseur d'une olive. Le troisième dit : il m'en est revenu tout juste comme d'une queue de lézard.

Mis en éveil par son langage indécent, on fit une enquête à son sujet et on s'aperçut qu'il n'était pas véritablement Cohen. En effet, il y avait un motif qui le disqualifiait du sacerdoce (en raison de son ascendance).

De même, on rapporte que deux disciples étaient assis en train d'étudier en présence de Hillel. L'un d'eux était Rabbane Yohanan ben Zacai.

L'un dit : pourquoi exige-t-on que les vendanges soient faites dans des conditions de pureté alors que l'on n'exige pas que la cueillette des olives soit faite dans des conditions de pureté ?

L'autre a posé la même question mais en la formulant différemment. Il dit : pourquoi exige-t-on que les vendanges soient faites dans des conditions de pureté alors que l'on n'exige pas que la cueillette des olives soit faite *en état d'impureté* ? Le maître dit : le premier, vu sa manière de parler, sera un grand maître. C'est ce qui arriva. La manière de parler renseigne sur l'intériorité de la personne, cela révèle le caractère profond et réel de l'individu.

Dans le même ordre d'idée, au sujet du chameau, au sujet duquel la Torah dit : « il est interdit parce qu'il rumine et qu'il n'a pas les sabots fendus », le Kli Yakar

fait remarquer que le texte de la Torah aurait dû, à première vue, s'exprimer de manière différente. Puisque l'animal en question est interdit à la consommation, l'Écriture aurait dû mettre en avant l'élément qui rend l'animal interdit. Ainsi, pour le chameau, la Torah aurait dû attirer notre attention sur l'élément qui rend l'animal interdit, c'est-à-dire l'absence de sabots fourchus ! En effet, c'est le fait que le chameau n'ait pas les sabots fourchus qui constitue l'essentiel de son impureté !

De même, pour le porc, la Torah aurait dû dire en premier : « qui ne rumine point » ! Or, on lit : « le porc, **qui a bien le pied corné, qui a même le sabot bifurqué, mais qui ne rumine point** : il sera immonde pour vous. ».

Pourquoi donc la Torah a-t-elle mis en avant leur signe de pureté ?

C'est qu'en réalité, rapporte le Kli Yakar (Kli Yakar Chémini 11,4), **ce signe de pureté ajoute de l'impureté à leur impureté** ! (En cela, on comprend la répulsion plus prononcée envers la consommation de porc alors qu'il est un animal interdit comme beaucoup d'autres !)

Pour comprendre cette idée, Le Kli Yakar rapporte le midrach bien connu au sujet d'Essav. 'Essav est comparé à un porc, ainsi qu'il est écrit : « que le porc de la forêt la mutilé » (Tehilim 80, 14). Cet animal, lorsqu'il est couché, étend ses pattes pour montrer ses sabots, comme pour dire : « Voyez, je suis pur, [puisque j'ai le sabot fendu] ! ». Il en va de même des princes de 'Essav : ils volent et pillent, tout en se donnant des airs de gens honnêtes. Pendant toutes ces quarante années, 'Essav enlevait des femmes à leurs maris et leur faisait violence, et lorsqu'il eut atteint l'âge de quarante ans, il dit : « Mon père a pris femme à l'âge de quarante ans. Je vais faire de même ! ». L'attitude d'Essav est plus détestable que celle d'un impie qui se dévoile aux yeux des gens ! C'est pourquoi les sabots fendus du porc ajoutent en réalité de l'impureté à son impureté. Puisqu'il n'est pas ruminant, symptôme qui demeure invisible extérieurement, ce signe extérieur, qu'il met en avant, contredit en réalité son intériorité. Evidemment, tous ces attributs et ces postures ne peuvent s'appliquer aux animaux mais ceux-ci peuvent faire naître ce défaut, voire perversion, dans le corps de celui qui les mange.